# Candidat évincé. Recours. Moyen contestant les autres offres (non)

## Revue - Marchés Publics

### Source - Jurisprudence

Le concurrent évincé peut contester la décision par laquelle son offre a été écartée comme irrégulière. Un candidat dont l'offre a été à bon droit écartée comme irrégulière ou inacceptable ne saurait en revanche soulever un moyen critiquant l'appréciation des autres offres. Il ne saurait notamment soutenir que ces offres auraient dû être écartées comme irrégulières ou inacceptables, un tel moyen n'étant pas de ceux que le juge devrait relever d'office (CE, 9 novembre 2018,

*société Groupement des laboratoires de biologie médicale (GLBM)*

, n° 420654).